

Fonds de dotation AKAT

**19 rue des Trois Frères
75018 PARIS**

SIREN : 849 087 473
APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 13 FEVRIER AU 31 DECEMBRE 2019

Fonds de dotation AKAT

**19 rue des Trois Frères
75018 PARIS**

SIREN : 849 087 473

APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 13 FEVRIER AU 31 DECEMBRE 2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation AKAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 13 Février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques : rapport d'activité et autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Jégard Créatis

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 juin 2020.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Jégard Paris

Représenté par,

Signé électroniquement par

CONNECTIVE NV -

CONNECTIVE ESIGNATURES

de la part de Catherine SAGE

(c.sage@jegardcreatis.com)

Date : 21/07/2020 15:38:02

Signé avec le code à usage

unique : 372942

Catherine SAGE

Associée

FONDS DE DOTATION AKAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2019

BILAN ACTIF

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 207 693		1 207 693	
Constructions	966 154	5 710	960 444	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 354 708	4 965	5 349 743	
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	9 302		9 302	
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations	869 758		869 758	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total (I)	8 407 615	10 675	8 396 940	
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	1 352 439		1 352 439	
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	
Instruments de trésorerie	534 257		534 257	
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)				
Total (II)	1 936 696		1 936 696	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	10 344 311	10 675	10 333 636	
(1) dont droit de bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an			937 439	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en natures restant à vendre				

FONDS DE DOTATION AKAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2019

BILAN PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 777 812	
<i>dont dotation consommable</i>	9 777 812	
Ecarts de réévaluation		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Report à nouveau		
Autres réserves		
RESULTAT de l'exercice (Excedent ou Perte)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur des biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	9 777 812	
Compte de liaison (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total provision pour risque et charges (III)		
FONDS DEDIES		
sur subventions fonctionnement		
sur autres ressources		
TOTAL Fonds Dédiés (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établissements crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	500 000	
Avances et acomptes reçus sur commande		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	37 082	
Dettes fiscales et sociales	18 742	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres Dettes		
Produits constatés d'avance		
Total dettes (V)	555 824	
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	10 333 636	
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont coucours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services		
Montant net des produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise sur amort. et provisions, transferts de chges		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Quotes-parts de dotation consommable virée au compte de résultat	282 455	
Autres Produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	282 455	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises	7 503	
Variation de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats, charges externes (2)	151 913	
Impôts taxes, versements assimilés	1 327	
Salaires et traitements	81 471	
Charges sociales	29 683	
Autres charges de personnel		
Dotation aux amortissements sur immobilisations	10 675	
Dotation aux dépréciations sur immobilisations		
Dotation aux dépréciations sur actif circulant		
Autres Charges	2	
Engagement à réaliser des ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	282 574	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-119	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent supporté ou déficit transféré (III)		
Déficit attribué ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts, prod. assimilés (4)	157	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	157	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés (5)		
Différences négatives de change		
charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	157	
3 - RESULTAT AVANT IMPOT (I - II + III - IV + V - VI)	38	1

FONDS DE DOTATION AKAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Impot sur les bénéfices (I)	38	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	282 612	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX)	282 612	
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	0	
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	0	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances de crédit bail mobilier		
dont redevances de crédit bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont charges concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Activités et Faits caractéristiques

Activité

DESCRIPTION

AKAT est un fonds de dotation établi en France dont l'activité principale consiste à animer KADIST, une organisation interdisciplinaire d'art contemporain dotée d'une collection d'art contemporain internationale. KADIST reçoit des artistes en résidence et présente des expositions, des publications et des événements publics.

Ces activités sont conduites en partenariat avec une organisation sans but lucratif distincte qui anime un projet similaire à San Francisco.

www.kadist.org

En outre, AKAT développe des partenariats avec des organisations d'intérêt général s'inscrivant dans sa mission sociale.

MISSION :

Pour KADIST, l'art est moteur de transformation sociale, les artistes abordant souvent des questions clés de notre époque.

> Organisation à but non lucratif, KADIST illustre cette vision à travers les missions suivantes :

- développer une collection d'art contemporain international, et la diffuser à travers des expositions et sur internet
- soutenir les artistes de sa collection en organisant des résidences et des expositions
- réaliser des expositions et des événements d'art contemporain dans son espace à Paris
- créer des partenariats culturels avec des lieux en France et à l'étranger

MOYENS :

> Pour réaliser les missions de KADIST, AKAT dispose des moyens d'action suivants :

· Equipe et réseau international :

- Une équipe de 4 personnes (3 à plein temps et un agent d'entretien à temps partiel), ainsi que des stagiaires recrutés pour six mois.
- Un « fellowship » dédié à la recherche autour de la collection : un/e jeune chercheur/se est sélectionné et reçoit une bourse de recherche pour travailler sur la collection pendant six mois.
- Un comité d'acquisition pour la collection

· Espaces :

AKAT dispose de plusieurs espaces pour la conduite de ses activités :

- un espace d'événement dédié aux conversations, projections, réunions
- un bureau pour l'équipe
- deux appartements pour les résidents invités (artistes ou commissaires d'exposition) en lien avec la programmation

· La collection

La collection sert de point de départ et de ressource pour les programmes de KADIST. Les artistes représentés dans la collection sont nommés par un réseau international de conseillers et les œuvres sont sélectionnées par un processus démocratique. La collection sert d'aide à la recherche, identifiant un groupe transnational d'artistes dans le vaste paysage du monde de l'art contemporain.

Activités et Faits caractéristiques

Les principaux faits marquants de l'exercice

Constitué le 13 février 2019, le fonds de dotation AKAT a pour objet :

- la présentation au public d'œuvres d'art,
- le soutien à des projets d'intérêt général à caractère éducatif et social.

Pour mener à bien ses activités, le fonds de dotation a reçu, en complément de la dotation consommable initiale d'un montant de 15 000 €, dans le cadre d'apports de deux fondations,

l'une de droit américain, l'autre de droit suisse, plusieurs actifs dont :

- Une collection d'œuvres d'art ;
- Une participation dans une SCI ;
- La pleine propriété d'un local qui permet à AKAT de se réunir et de faire des expositions éphémères ;
- Des appartements qui permettent de pouvoir accueillir les artistes ;
- Une créance transmise par une fondation apporteuse.

Evènements postérieurs

L'épidémie du Covid-19 a été déclarée pandémie mondiale par l'OMS le 11 mars 2020. L'état d'urgence promulgué en France en mars 2020 s'est accompagné de mesures sanitaires et économiques, notamment des mesures de confinement. Dans ce cadre, Le fonds de dotation a pris les mesures nécessaires pour placer l'ensemble de ses collaborateurs en télétravail et leur permettre de continuer à assurer leur mission. Depuis le début de la crise sanitaire, le fonds de dotation met tout en œuvre pour maintenir ses activités et ses actions auprès de ses parties prenantes. L'impact sur les résultats à venir du fonds de dotation dépendront notamment de la durée du confinement et des décisions à venir du Ministère de la Culture dans ce contexte sanitaire et économique.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AKAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 10 333 636 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 13/02/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeur d'entrée :

Au coût d'acquisition pour les immobilisations acquises à titre onéreux constitué de :

- + leur prix d'achat (y compris taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement)
- + des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- + et sous déduction d'une valeur résiduelle si cette dernière est significative et mesurable.

A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et de donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché. Pour la collection d'œuvres d'art, il a été considéré par prudence que la valeur vénale correspondait à la valeur d'achat des œuvres d'art.

Options retenues :

- + Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

- + Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

- + Méthode de décomposition des immobilisations :

Les biens immobiliers ont été décomposés par composants.

Oeuvres d'art

AKAT a reçu dans le cadre de sa constitution des œuvres d'art. Celles-ci sont listées et sont reprises dans la comptabilité pour leur valeur d'apport. En cas d'identification d'un indice de valeur, une analyse est effectuée pouvant conduire à la constatation d'une dépréciation.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Biens décomposables

La décomposition et les durées d'amortissement sont présentées ci-dessous.

Rubrique	Répartition	Mode	Durée
Terrain	50 %	Non Amort.	
Composant Gros Oeuvre	30 %	Linéaire	40 ans
Composant Facades	10 %	Linéaire	25 ans
Composant Installations et Agenceemnt	10 %	Liinéaire	10 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé**

Composants

Les immeubles qui ont été apportés par la donation, inscrites au bilan ont été décomposés par nature conformément selon les directives de la CNCC.

La décomposition des immeubles n'ayant pas pu être réalisée par le notaire, entre la partie foncière et construction, il a été proposé de retenir la ventilation suivante :

Parties Incorporelles : Terrains

La partie du terrain est composée de 50 % de la valeur totale de l'ensemble immobilier. Ce dernier n'étant pas amortissable.

Parties corporelles :

La partie corporelle est éclatée selon les % suivants :

30 % pour le Gros-Oeuvre

10 % pour les facades

10 % pour les Installations et Agencements

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains		1 207 693		1 207 693
- Constructions sur sol propre		966 154		966 154
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels, oeuvres d'art		5 113 169		5 113 169
- Installations générales, agencements aménagements divers		241 539		241 539
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		9 302		9 302
Immobilisations corporelles		7 537 857		7 537 857
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		869 758		869 758
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		869 758		869 758
ACTIF IMMOBILISE		8 407 615		8 407 615

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		202 231		202 231
Apports		7 518 145	869 758	8 387 903
Créations		9 302		9 302
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		7 537 857	869 758	8 407 615
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		5 710		5 710
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		4 965		4 965
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		10 675		10 675
ACTIF IMMOBILISE		10 675		10 675

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 352 439 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 352 439	415 001	937 438
Charges constatées d'avance			
Total	1 352 439	415 001	937 438
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

AKAT détient une créance qui est valorisée au 31 décembre selon le cours de l'euro à la date de la clôture des comptes.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise			10 060 267	282 455	9 777 812
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette			10 060 267	282 455	9 777 812
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL			10 060 267	282 455	9 777 812

Nous retrouvons dans ce poste, la dotation consommable du fonds de dotation.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 555 824 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	500 000		500 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 082	37 082		
Dettes fiscales et sociales	18 742	18 742		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	555 824	55 824	500 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Dans les dettes d'AKAT figure un emprunt sans intérêts d'un montant de 500 000 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 047
Dettes provis. pr congés à payer	7 071
Charges sociales s/congés à payer	3 536
Provision Formation continue à vers	1 327
Total	28 982

Autres informations**Evènements postérieurs à la clôture****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés		3	3	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		4	4	3

Donations

Les ressources du fonds de dotation sont constituées :

- de la dotation initiale consommable virée au compte de résultat
- de dons manuels